

COMPTE RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE DE LA POLICE NATIONALE DU SIX JUIN 2013

TEXTES D'ORGANISATION DES SERVICES :

Divers textes ont été soumis au vote, dont certains appellent des commentaires et particulièrement le décret opérant la fusion de l'IGS avec l'IGPN et un arrêté traitant de l'organisation de la nouvelle structure, sans toutefois que le guichet internet y figure.

Le SCSI a voté favorablement pour le premier, car cette réforme est cohérente avec notre volonté ancienne de "sortir" l'IGS de la PP.

Concernant le deuxième texte, plusieurs éléments de la nouvelle organisation de l'IGPN représentent des garanties étendues pour les fonctionnaires, comme la création de nouvelles délégations en province et celle d'une cellule de coordination des enquêtes destinée à renforcer la cohérence des pratiques dans le contexte de la mise en place de la stricte séparation des enquêtes judiciaires et administratives. Le SCSI s'est néanmoins abstenu au vote.

1 - Projet de décret relatif aux missions et à l'organisation de l'IGPN

POUR : 12 (FO – SCPN – UNSA-POLICE et SCSI)

CONTRE : 6 (CFE-CGC)

Le SCSI a validé ce texte qui concrétise l'intégration de l'IGS à l'IGPN. Ainsi, il uniformise la méthodologie des missions sur l'ensemble du territoire. Les officiers concernés y étaient favorables, et nous avons rappelé l'infantilisation dont ces collègues de l'IGS étaient victimes depuis des années. Nous avons demandé à ce que la nomenclature actuelle évolue, notamment par la diminution du nombre de commissaires afin de favoriser un meilleur positionnement des officiers. La Directrice de l'IGPN, Mme MONEGER, y a répondu favorablement.

2 - Projet d'arrêté relatif à l'organisation de l'IGPN

POUR : 11 (FO – SCPN – UNSA-POLICE)

ABST : 1 SCSI

CONTRE : 6 CFE-CGC

Ce projet d'arrêté décline davantage dans les détails les principes fixés au décret. Toutefois, la création d'une plate-forme de signalement internet à disposition des citoyens pour dénoncer de possibles griefs à l'encontre de fonctionnaires de la police nationale, telle qu'elle nous a été exposée verbalement, est inconcevable. Émanation d'une seule volonté politique, elle ne

s'impose en outre qu'aux seuls policiers, alors même que la mise en place d'un code de déontologie commun avec la gendarmerie nationale est en cours.

Ce projet de plate-forme n'était pas soumis au vote mais constitue pour le SCSI un écueil important de la réforme des services d'inspection. Aussi, pour exprimer son désaccord le SCSI s'est abstenu sur ce deuxième texte. Les indéniables avancées de la nouvelle organisation de ces services ne permettent pas de cautionner ce projet de plate-forme qui jette l'anathème sur les policiers.

Les organisations FO, SNIPAT-FO et SCPN, UNSA-POLICE ont voté "pour" aux deux textes. La CFE-CGC a voté "contre".

3 - Projet d'arrêté relatif aux missions et à l'organisation du service « information-sécurité » de la PP

POUR : UNANIMITE

4 - Projet d'arrêté relatif aux missions et à l'organisation de la DCPJ avec notamment la création de la brigade spécifique au grand banditisme corse.

POUR : 12 (FO – SCPN -UNSA-POLICE - SCSI)

ABST : 6 (CFE-CGC)

5 - Projet d'arrêté portant fermeture des services implantés à GIF SUR YVETTE

POUR : 1 (SCPN)

CONTRE : 2 (SNIPAT-FO)

ABST : 15 (FO – UNSA-POLICE – SCSI - CFE-CGC)

6 - Projet d'arrêté désignant l'opération de restructuration de GIF SUR YVETTE ouvrant droit à la prime de restructuration

POUR : 14 (SCPN – FO - CFE-CGC)

ABST : 4 (UNSA-POLICE – SCSI – SNIPAT-FO)

Le SCSI s'est abstenu sur les deux votes relatifs à la fermeture et aux conséquences du site de GIF SUR YVETTE, car à ce jour aucune garantie n'a été donnée sur les lieux où se dérouleront les futures formations. Il est indéniable en revanche que la mission de reclassement des officiers concernés a parfaitement fonctionné.

7 - Projet de décret portant création d'un office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales.

POUR : 12 (SCPN – FO – UNSA-POLICE et SCSI)

ABST : 6 (CFE-CGC)

Le SCSI a voté favorablement ce texte tout en dénonçant une concertation tardive avec la direction. Il conviendra de se donner le temps d'une formation en matière financière, pour les fonctionnaires affectés dans ce service qui exige des spécialistes. La nomenclature devra être rapidement réalisée pour ne pas obérer les perspectives de carrière des officiers affectés.

8 - Projet de décret modifiant l'échelonnement indiciaire des CEA

POUR : 12 (SCPN – FO – UNSA-POLICE et SCSI)

ABST : 6 (CFE-CGC) au motif que le paiement de la 2^{ème} tranche n'est intervenu qu'au 1/07 et non au 1/01

QUESTIONS DIVERSES :

Le SCSI a demandé que le montant de l'enveloppe budgétaire dédiée au paiement des "gratifications" soit communiqué, puisque Monsieur GUEANT avait cru bon d'en révéler l'existence. Le DGPN n'a pas été en mesure de nous l'indiquer !

